Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212002364-20221029-69-2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/11/2022

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE CORTE

CANTON DE FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 octobre 2022

•.•.•.•.•.•.•.•.•

Nombre de conseillers

En exercice 10
Présents..... 07
Ayant donné pouvoir... ..... -02
Votants..... 09
Absents..... 1

Date de Convocation 19/10/2022

Objet :

Financement des Investissements

L'an deux mil-vingt-deux le vingt-neuf du mois d'octobre à seize heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, Monsieur le maire étant empêché (malade), c'est Monsieur Guillaume SANTONI, premier adjoint de la commune qui le remplace conformément à l'article L2122-17 du Code Général des collectivités Territoriales et qui prend la présidence des débats.

Présents : **M CHIARI Jacques, FRANCESCHI Jean-Baptiste, M DOMINICI Richard, MANENTI Eliane, Mme ROCHE Monique, M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel**
Représentés : **M CHIARI Patrice par M SANTONI Guillaume, M MANFREDI Napoléon par Mme MANENTI Eliane**
Absent : **Jean-Noël GUIDICI**

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monique ROCHE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Le Président rappelle que pour les investissements de la commune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 euros.

Après avoir pris connaissance de l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

Article 1er : Pour ses investissements, la commune de POGGIO-DI-NAZZA contracte auprès de la caisse d'épargne Provence Alpes Corse un prêt à taux indexé sur LIVRET A d'un montant de 150 000 euros (cent cinquante mille euros) sur une durée de 20 ans, dont les caractéristiques sont les suivantes :

-la périodicité des échéances choisie est : **Annuelle**
-les frais de dossier sont de **450 euros.**
-le taux d'intérêt est **le LIVRET A + une Marge de 0.50%**
-pénalité en cas de remboursement anticipé : **Indemnités forfaitaires (3% du capital restant dû).**
-le type d'amortissement du capital choisi est : **Amortissement progressif du capital.**

Article 2 : Mr Guillaume SANTONI 1er adjoint au Maire est autorisé à signer tout acte permettant de réaliser cette opération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Par délégation, L'Adjoint
P. CHIARI

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous -préfecture
le 03/11/2022
Et de l'Affichage
Le 03/11/2022
Par délégation
L'Adjoint
P. CHIARI